DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE DE NAUVIALE

12330

ARRETE N° 2023-61 du 20 novembre 2023

-o-o-o-o-o-

Objet : Arrêté temporaire de circulation et d'accès

Le Maire

VU le code de la route portant Règlement Général de Police de la circulation routière ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610/5 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que tous les textes qui l'ont modifié ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT l'incendie survenu le 19 août 2023 dans le village de Combret ;

CONSIDERANT l'instabilté des murs des bâtiments ayant été affectés par le sinistre ;

CONSIDERANT les travaux de déblaiement, nettoyage et la mise en sécurité de la rue Monseigneur Foulquier confirmée par courriel des propriétaires des bâtiments concernés le 17/11/2023 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre chaque fois que cela s'avère nécessaire les mesures destinées à s'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 :L'arrêté temporaire de circulation et d'accès n° 2023-45 du 19 août 2023 est abrogé.

Article 2

Les rues suivantes restent interdites à toute circulation (piétonne, 2 roues et automobile) :

- Passage du maître
- Rue des 4 Puits (jusqu'à la hauteur du n°244)

Article 3 :

Ces dispositions sont applicables **à partir du lundi 20 novembre 2023 et pour une durée indéterminée.**

Article 4 :

La signalisation sera mise en place par les services de la mairie.

Article 5 :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une copie lui sera adressée.

Article 6 :

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Nauviale, le 20 novembre 2023

MAIRIE DE NAUVIALE (AVEYRON)

Le Maire,

Sylvain COUFFIGNAL

Annexe à l'arrêté n°2023-61

Plan

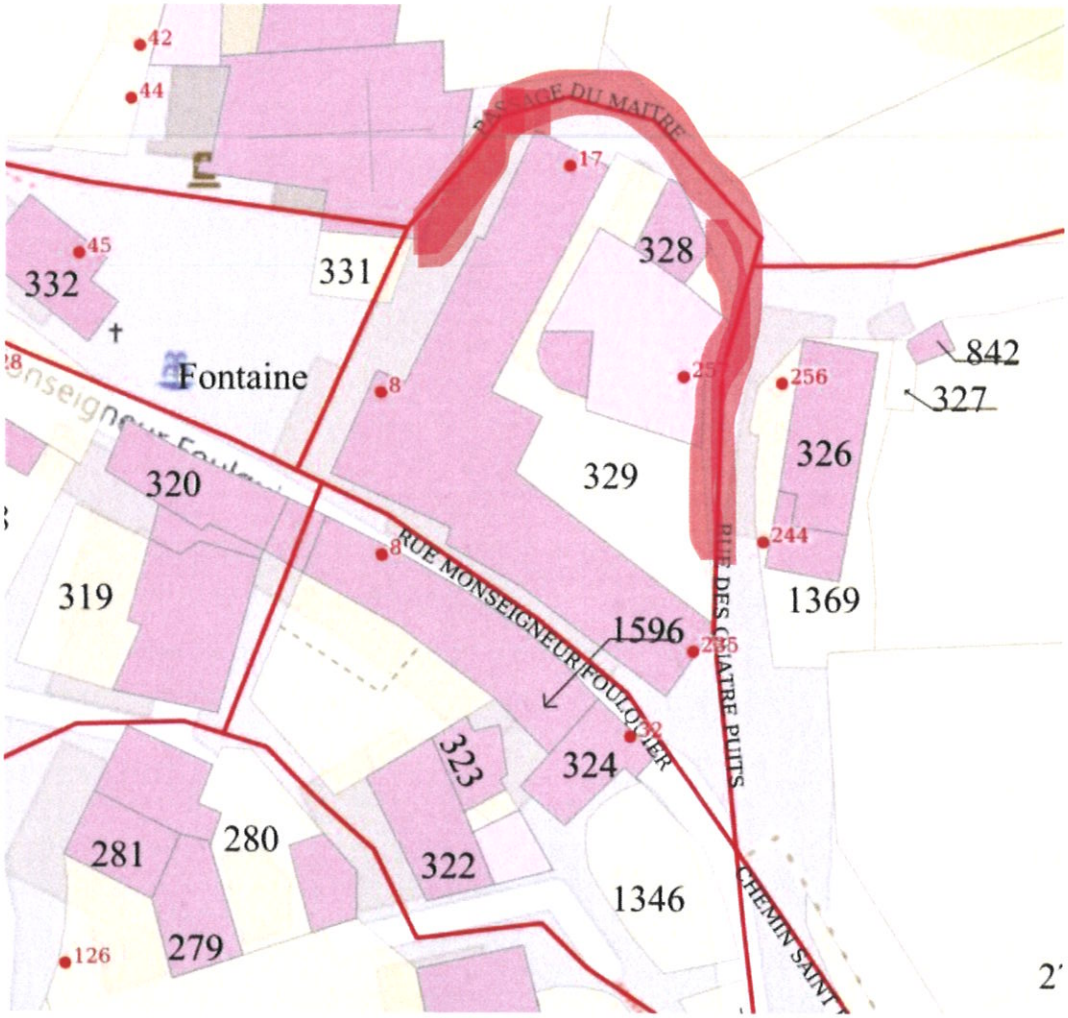

Fermé